

POINT SUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL 2015

Le 24 juin 2015, à l'occasion de la publication du rapport d'activité 2014, l'ARCEP présentait 9 chantiers issus du programme de travail 2015. Ce document présente l'état d'avancement de ces travaux 6 mois après leur lancement.

1. Dispositif de soutien au transport postal de la presse

Travaux effectués

L'Autorité a rendu le 7 juillet 2015 un [avis au Gouvernement](#) sur les coûts actuels de la mission de service public de transport postal et de distribution de la presse. Préparé par Françoise Benhamou, cet avis fait suite à une demande des ministres Emmanuel Macron, Michel Sapin et Fleur Pellerin, et se place dans le cadre de la mise en place d'un nouveau dispositif de soutien au transport postal de la presse dans la suite des accords Schwartz. Suite aux travaux sur différents scénarios d'évolution tarifaire menés par M. Emmanuel Giannesini, Fleur Pellerin a présenté les arbitrages rendus sur ce dossier en conseil des ministres le 2 décembre 2015. Des hausses tarifaires annuelles de 0 à 5% ont ainsi été actées pour la période 2017-2022, en fonction des catégories de presse. 2016 sera une année de transition qui permettra de répartir les titres entre les nouvelles catégories de presse : presse de la connaissance et du savoir d'une part, et presse de loisir et de divertissement d'autre part.

Suite des travaux

L'ARCEP engagera en 2016 une consultation publique sur la comptabilité réglementaire de La Poste pour réexaminer les règles d'allocation de coût au regard de l'évolution de l'ensemble des volumes transportés. Elle étendra cette consultation aux dispositifs de nature à améliorer la meilleure identification possible des différentes activités, qu'elles soient postales ou non.

2. Internet des objets et villes intelligentes

Travaux effectués

L'ARCEP a lancé en juin 2015 un travail en association avec d'autres services de l'Etat (DGE, ANFR, ANSSI, CNIL, CGSP, DGALN) dans l'objectif de cartographier les enjeux de politique publique liés à l'émergence de l'internet des objets et des villes intelligentes. Un cycle d'auditions est en cours, qui a permis à ce jour d'échanger de manière approfondie avec une vingtaine d'acteurs de la chaîne de valeur, et va se prolonger par des ateliers thématiques. L'ARCEP a en outre organisé en janvier 2016 la réunion plénière annuelle du Groupe d'échange entre l'ARCEP, les collectivités territoriales et les opérateurs (GRACO) sur le thème des « territoires intelligents ». Elle a enfin contribué aux travaux de l'ORECE sur l'internet des objets, et notamment son rapport intitulé « *Advanced connectivity of devices, systems and services (M2M) / Enabling the Internet of Things* », qui a fait l'objet d'une consultation publique et d'un atelier avec les parties prenantes à l'automne, et dont la version finale doit être adoptée et publiée au printemps.

Suite des travaux

Un rapport sera mis en consultation publique au printemps 2016, dressant un état des lieux et formulant des orientations, pour une adoption à l'été 2016. D'ores et déjà, sur le sujet des ressources en particulier, l'ARCEP va assurer la mise en œuvre effective de la numérotation à 14 chiffres, et mener une revue des conditions de

disponibilité des codes réseaux, ainsi que de l'examen des conditions permettant de faciliter une migration massive et rapide des équipements du protocole IPv4 vers l'IPv6. Concernant les fréquences, l'ARCEP va œuvrer, en lien avec le Gouvernement, pour assurer la disponibilité de ressources spectrales pour l'internet des objets, en faveur d'un écosystème diversifié, qu'il s'agisse à la fois de bandes sous licences et de bandes libres. L'ARCEP poursuivra, par ailleurs, au sein de l'ORECE, son implication dans les travaux européens sur l'internet des objets (dialogue avec les autres régulateurs européens concernés par l'internet des objets et mise en œuvre du règlement européen sur l'itinérance internationale, en s'assurant qu'il bénéficie également à la connectivité « sans couture » des objets à travers l'Europe).

3. Partage des réseaux mobiles

Travaux effectués

Conformément à la loi Macron, un dialogue impliquant les opérateurs mobiles concernant les partages de réseaux mobiles, et notamment les deux grands contrats, a été mené entre l'ARCEP et les opérateurs intéressés. Animé par Marie-Laure Denis et Philippe Distler, ce dialogue a conduit l'ARCEP à soumettre à consultation publique du 12 janvier au 23 février 2016 un [document de travail](#) comprenant un projet de lignes directrices sur le partage de réseaux mobiles, accompagné de premières analyses sur les contrats existants. Y sont notamment identifiées les évolutions qui apparaissent a priori souhaitables dans les accords de partage de réseaux mobiles existants.

Suite des travaux

Ce document a été transmis pour avis à l'Autorité de la concurrence. Sous réserve d'un changement de la structure de marché, auquel cas les analyses devraient être largement revues, l'ARCEP prévoit de publier une version définitive de ses lignes directrices au mois de mars 2016.

4. Tarification des réseaux d'initiative publique FttH

Travaux effectués

Des [lignes directrices relatives à la tarification des réseaux d'initiative publique](#) ont été adoptées le 7 décembre 2015. Il ressort des principes fixés par la loi et le cadre européen, notamment en matière d'aide d'état, que l'apport de financements publics a vocation in fine à permettre l'émergence d'un marché mondial du très haut débit homogène sur tout le territoire. Afin de prendre en compte les spécificités des réseaux d'initiative publique notamment quant aux éventuelles difficultés de commercialisation, l'Autorité a bâti un dispositif en trois temps permettant une convergence progressive des tarifs des RIP vers les tarifs de référence de la zone d'initiative privée. La consultation publique menée par l'Autorité du 6 octobre 2015 au 6 novembre 2015 sur le projet de lignes directrices détaillant ces mesures a suscité une large mobilisation du secteur. Les réponses des acteurs ont conduit l'ARCEP à adapter sa proposition, en abaissant le niveau tarifaire des offres activées, modèle dont la robustesse sera évaluée par l'Autorité dans 18 mois.

Suite des travaux

L'Arcep examinera les catalogues tarifaires des réseaux FttH d'initiative publique, conformément aux dispositions prévues par la loi Macron, et selon les principes explicités dans les lignes directrices publiées en décembre 2015, et demandera aux collectivités, si nécessaire, de modifier leur catalogue tarifaire par le biais d'un avis. Par ailleurs, les conditions tarifaires déjà en vigueur au jour de la promulgation de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 devront être communiquées à l'Autorité à sa demande. L'Autorité devra également être informée en cas de modification des

conditions tarifaires, en particulier à l'occasion de celles qui seraient effectuées pour prendre en compte les présentes lignes directrices.

5. Tarification de l'accès au réseau de cuivre

Travaux effectués

L'ARCEP a proposé la mise en place d'un price cap sur les tarifs de gros d'accès à la paire de cuivre pour 2016 et 2017. Une consultation publique a été menée du 12 novembre au 11 décembre 2015 pour [l'offre de dégroupage de la paire de cuivre et l'offre de revente de l'abonnement téléphonique \(VGAST\)](#), et du 1er décembre 2015 au 4 janvier 2016 [pour l'offre d'accès activé à la paire de cuivre \(bitstream\)](#). Les projets de décision ont été notifiés à la Commission européenne le 7 janvier 2016, en vue d'une adoption en février 2016.

Suite des travaux

L'Autorité engage en parallèle des travaux de modification du cadre de régulation pour construire un price cap sur la période 2018-2020, synchronisé avec le prochain cycle d'analyse de marché haut et très haut débit. Ces travaux s'appuieront notamment sur la construction d'une doctrine économique relative à la migration vers la fibre optique. Cette réflexion sera conduite courant 2016.

6. Dialogue avec les entreprises

Travaux effectués

Une instance de dialogue, appelée « Ateliers entreprises », largement ouverte aux entreprises et à leurs représentants ainsi qu'aux acteurs de terrain en contact avec elles, a été mis en place en 2015, avec un [premier atelier tenu le mercredi 25 novembre 2015](#), sur la base d'un travail de préfiguration mené par Pierre-Jean Benghozi. Cet atelier a été l'occasion de partager un état des lieux des besoins des entreprises. Afin d'enrichir ce diagnostic, une étude qualitative mandatée par l'ARCEP et consistant en des entretiens avec 50 entreprises, de 5 à 100 salariés, a été présentée aux acteurs. A l'issue de ce premier atelier, il a notamment été convenu d'établir une feuille de route afin de formaliser le constat partagé lors des échanges, de réaliser le recensement des initiatives existantes et d'identifier des axes de travail.

Suite des travaux

Cette feuille de route construite avec les acteurs de l'écosystème pourrait être présentée lors d'un nouvel Atelier, organisé en mars ou avril 2016.

7. Coopération avec la CNIL

Travaux effectués

De premiers échanges, menés par Martine Lombard pour l'Arcep, ont eu lieu entre les collègues des deux institutions, suivis d'une réunion de travail incluant la Fédération Française des Télécoms.

Suite des travaux

La coopération entre l'ARCEP et la CNIL sur les questions relatives à la protection des données personnelles par les opérateurs est amenée à s'intensifier.

8. Information du public sur les réseaux

Travaux effectués

Sur la base de travaux menés par Jacques Stern, l'ARCEP a lancé en 2015 une démarche pour enrichir et diversifier l'information communiquée au public sur la couverture et la qualité des réseaux numériques. Il s'agit d'une part de développer une approche collaborative, dans laquelle l'ARCEP pourrait être amenée à qualifier des mesures effectuées par des observateurs tiers ou par crowdsourcing. D'autre part, l'ARCEP a lancé des travaux visant à améliorer les cartes de couverture mobile des opérateurs pour l'été 2016. L'objectif est notamment de rendre publiques des cartes faisant état non seulement de la couverture à l'extérieur des bâtiments mais également à l'intérieur des bâtiments. L'ARCEP publie en outre, depuis mi 2015, des données relatives à la couverture et à la qualité de service des réseaux en open data.

Suite des travaux

Le projet de loi pour une République numérique prévoit que l'ARCEP mette à disposition du public, sur son site et en format ouvert, les cartes numériques de couverture en services mobiles. L'ARCEP continuera à développer cette approche d'ouverture des données en mettant en œuvre le dispositif qui sera adopté in fine par le parlement. Ainsi, les utilisateurs pourront comparer les réseaux des opérateurs entre eux, s'assurer que les cartes correspondent au mieux à la réalité de leur expérience et des applications innovantes pourront être développées en réutilisant les données publiées. L'ARCEP lancera au cours du 2^e semestre 2016 une démarche partenariale visant à viabiliser et mettre en avant des données produites par des tiers sur la qualité et la couverture des réseaux numériques. Cette démarche permettra de répondre notamment aux objectifs du règlement européen sur la neutralité de l'internet concernant la disponibilité, pour les utilisateurs, d'outils certifiés par les autorités de régulation nationales, leur permettant de contrôler la qualité de leur service d'accès à internet. Un appel à manifestation d'intérêt sera en la matière lancé à l'été 2016.

9. Enjeux européens

Travaux effectués

Le 10 décembre 2016, le président de l'Arcep a été élu à la présidence 2017 du BEREC. Cette élection implique des responsabilités importantes dès 2016 et jusqu'en 2018 en tant que vice-président. L'ARCEP a en outre [contribué à la consultation publique de la Commission sur la révision du cadre européen des télécoms](#).

Suite des travaux

Au cours de ce mandat 2016-2018, l'ORECE et la Commission européenne auront à faire face à plusieurs dossiers majeurs : dès maintenant, la mise en œuvre du règlement « internet ouvert et itinérance internationale », avec la préparation de lignes directrices sur la neutralité de l'internet d'ici à l'été 2016, ainsi que la formulation de propositions en matière de marché de gros de l'itinérance. La révision du cadre européen, avec le quatrième « paquet télécom » en préparation, sera aussi un rendez-vous majeur pour la réalisation du marché unique de numérique (stratégie « digital single market »). Au long cours, l'ORECE travaille également sur de nombreux sujets d'avenir afin de relever les nouveaux défis de la numérisation de la société, en examinant par exemple les manières d'inciter le déploiement des réseaux de nouvelle génération, les questions posées par le développement de l'internet des objets, ou encore les services dit « over the top ».